

# CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ILES



RAPPORT ANNUEL  
**2011-2012**

*Le Cégep de la Gaspésie et des Îles est une institution branchée sur sa région qui possède une vision claire de l'avenir : offrir un milieu d'enseignement **dynamique, humain et écologique** animé par une équipe guidée par l'audace.*

*Notre Cégep puise sa vitalité au coeur de notre région pour offrir **une expérience grandeur nature.***

## Une région, un Cégep, une même destination, **la réussite!**

Graphisme et impression :  
*Imprimerie des Anses Inc.*

Crédits photos :  
*Alphiya Joncas  
Charles Bilodeau  
Ilimagin'air  
Jean Guénette Gaspa  
Robert Nicolas*



# TABLE DES MATIÈRES

- 2 Le conseil d'administration**
- 3 Le mot du président**
- 4 Le mot du directeur général**
- 5 La commission des études**
- 6 La direction des études**
- 9 Les réalisations :**
  - 10 Campus de Carleton-sur-Mer
  - 11 Campus des Îles-de-la-Madeleine
  - 12 Campus de Gaspé
  - 13 École des pêches et de l'aquaculture du Québec
  - 14 Service de la formation continue ÉPAQ (SFC-ÉPAQ)
  - 15 Groupe Collegia
  - 16 Service de recherche
  - 19 Fondation Cornélius-Brotherton
- 22 La vie étudiante**
- 23 Les étudiants à l'honneur**
- 24 Les ressources humaines**
- 28 Les résultats financiers**
- 34 Code d'éthique**

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

2011-2012

M. Léon DESPRÉS

Président et représentant des groupes  
socio-économiques

Suzanne BOURGET

Vice-présidente et représentante des parents

Roland AUGER

Directeur général

Louis BUJOLD

Directeur des études

Vincent-Olivier BASTIEN

Élève programmes techniques

Gilbert BÉLANGER

Personnel enseignant

Josyane BERTHELOT

Élève programmes préuniversitaires

Louise BOLDUC

Groupes socio-économiques – Universités

Paul BOUDREAU

Groupes socio-économiques territoire

Éric COUILLARD

Personnel cadre

Suzanne LANGLAIS

Groupes socio-économiques

Josyane LAROCHE

Personnel cadre - observatrice

Régis LEBLANC

Personnel professionnel non enseignant

Yoland PLOURDE

Personnel enseignant

Bernard OUELLET

Groupes socio-économiques – Universités

Julie-Alice RATTÉ

Titulaire de DEC préuniversitaire

Jean-François SPAIN

Personnel enseignant

Philippe ST-PIERRE

Personnel de soutien

Nancy STE-CROIX

Groupes socio-économiques

Paul TURBIDE

Représentant des parents

Poste VACANT

Titulaire de DEC

# MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur le Ministre,

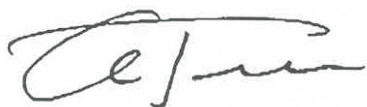
À titre de président du conseil d'administration, c'est avec beaucoup de fierté que je vous présente le rapport annuel 2011-2012 du Cégep de la Gaspésie et des Îles, lequel fait état des grands dossiers et des principales réalisations accomplis par toute la communauté collégiale gaspésienne et madelinienne.

Le défi que notre institution relève quotidiennement pour assurer une formation de qualité sur l'ensemble du territoire gaspésien et madelinien est colossal. Des règles de financement parfois mal adaptées à la réalité des cégeps de région comme le nôtre, les baisses démographiques et des modalités désuètes de recrutement provincial, l'immensité de notre territoire et des compressions budgétaires en cours d'exercice financier sont autant de défis que notre communauté collégiale doit faire face pour mener à bien notre mission éducative.

L'année 2011-2012 a été marquée par un conflit majeur sur la hausse des frais de scolarité qui a conduit à la suspension des cours dans certains campus de notre institution. Je tiens toutefois à souligner la grande implication étudiante et leur respect des règles démocratiques dans le déroulement de cette situation à notre Cégep. Je remercie également l'ensemble du personnel enseignant pour leur collaboration dans la recherche de solutions ayant permis que la reprise des cours puisse se faire dans le respect de l'objectif de réussite et de diplomation de nos étudiants et étudiantes affectés par ce litige.

En terminant, je remercie l'ensemble des administrateurs et administratrices du conseil ainsi que nos partenaires qui ont accompagné le Cégep au cours de la présente année. Je tiens aussi à souligner la qualité du travail et la très grande implication du directeur général M. Roland Auger, du directeur des études M. Louis Bujold et de l'ensemble du personnel qui contribuent à notre mission éducative afin de mener nos étudiants et étudiantes sur les chemins de l'excellence et de la réussite.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Président du conseil d'administration



# MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur le Président,

Cette première année de mise en œuvre de notre nouveau Plan stratégique 2011-2016 a été réalisée sous le signe de l'innovation et du développement de nouveaux services offerts aux étudiants et étudiantes. Les autorisations provisoires ont permis d'offrir un nouveau programme en Archives médicales au Campus de Gaspé et en Soins infirmiers avec les Centres hospitaliers de Maria et de Chandler. À cela s'ajoute l'autorisation permanente en Techniques d'intervention en délinquance qui enrichit notre offre de services et nous permet de maintenir notre clientèle dans un contexte de décroissance démographique.

En parallèle, l'année 2011-2012 a été une année bien remplie particulièrement pour l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec (ÉPAQ). Assumant la direction depuis juin 2011, j'ai travaillé avec l'équipe de l'ÉPAQ et l'industrie des pêches et de l'aquaculture à redéfinir l'avenir de cette institution de près de 65 ans. Nous avons réuni près de 75 personnes en novembre 2011 et avons convenu de travailler ensemble sur un plan d'avenir. Le Cégep a la responsabilité de cette école nationale et nous entendons bien effectuer le virage qui assurera aux générations futures l'accessibilité aux compétences de l'ÉPAQ.

À la lecture de ce rapport annuel, vous serez en mesure Monsieur le Président, tout comme moi, de reconnaître le dynamisme, l'engagement, la créativité de l'ensemble du personnel de notre institution à offrir des services éducatifs de qualité et une présence soutenue sur l'ensemble de notre territoire.



Rolant Auger, directeur général



# COMMISSION DES ÉTUDES

LES MEMBRES 2011-2012



Louis BUJOLD

Directeur des études – Président

Vicky JONCAS

Secrétaire administrative - Direction des études

*Secrétaire de la Commission des études*

Jean GAGNÉ

Directeur adjoint des études

*Personne-ressource*

## **Gaspé**

Yolaine ARSENEAU

Directrice adjointe

Vacant

Responsable de programmes

Louise LÉVEILLÉ

Responsable de programmes

Andrée GAGNON

Enseignante – Section francophone

Manuel BÉLANGER

Enseignant – Section francophone

Dominic PERREAULT

Enseignant – Section anglophone

Nadia DENIS

Agente de bureau

Vincent-Olivier BASTIEN

étudiant

Dave FERGUSON

étudiant

## **Îles-de-la-Madelaine**

Serge ROCHON

Directeur

Lucie D'AMOURS

Responsable de programmes

Vacant

Enseignante

## **Carleton-sur-Mer**

Françoise LEBLANC-PERREAULT

Directrice

Jean-Marie THIBEAULT

Responsable de programmes

Lucie LEBLANC

Enseignante

Catheline THÉRIAULT

Conseillère pédagogique

Stéphane GOSSELIN

Conseiller à la formation

## **ÉPAQ**

Isabelle JALBERT

Directrice adjointe par intérim

Claude LEVASSEUR

Responsable de programmes

Yoland PLOURDE

Enseignant

Poste d'étudiant vacant

# DIRECTION DES ÉTUDES

La Direction des études est fière du travail accompli cette année, en collaboration avec les différents campus. Elle a contribué de façon active et significative à la vie et au développement pédagogique du Cégep.

Voici un survol du travail qui a été réalisé au cours de cette année :

## Réussite éducative

Les travaux du comité de révision du plan de la réussite et de la persévérance ont été amorcés. Le nouveau document est présentement en consultation pour une mise en application à l'hiver 2013.

## Engagement étudiant

Par son programme de reconnaissance de l'engagement étudiant, c'est plus de 35 élèves qui ont reçu une mention à leur bulletin.

## Développement de programmes

Afin d'améliorer l'accessibilité aux études collégiales dans notre région, les programmes suivants ont été développés en 2011-2012 :

- Implantation du nouveau programme Archives médicales;
- Programme de Soins infirmiers offert en télé-enseignement dans la Baie-des-Chaleurs en 2011-2012 et dans Rocher-Percé en 2012-2013.

## Mobilité étudiante et enseignante

Environ 50 étudiants, issus de trois campus et de cinq programmes différents, ont participé à des projets de mobilité étudiante. Du côté des enseignants, en plus de la quinzaine qui ont été accompagnateurs dans les divers projets de mobilité étudiante, trois ont effectué des séjours à l'international pour un total de 25 semaines de stage.



## Développement pédagogique

Du mois d'août 2011 au mois de juin 2012, 55 participants ont suivi des activités offertes par l'Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire (APOP) pour un total de 127,25 heures de formation.

La première année du projet de collaboration Cégep-université avec l'Université de Sherbrooke dans le Centre d'études et de développement en innovation technopédagogique (CÉDIT) a permis de consolider notre expertise dans ce domaine.

Des conférences portant sur les générations Internet et leurs rapports aux savoirs et sur le plagiat électronique dans le monde de l'éducation ont été offertes aux enseignants. Également, de nombreuses formations liées au télé-enseignement ont été offertes aux enseignants par la conseillère pédagogique associée au projet.

La commission des études a tenu huit réunions régulières et une réunion extraordinaire au cours de l'année scolaire 2011-2012, dont deux d'une journée complète. Ces dernières ont permis de discuter de l'élaboration d'une politique d'accueil, d'insertion et de développement professionnel du personnel enseignant, ainsi que du nouveau Plan de la réussite et de la persévérance.

## Gestion des programmes

Poursuite du processus d'élaboration et d'approbation, par la commission des études, des plans-cadres de la formation générale à la suite du nouveau devis émis par le MELS.

## Recommandation d'approbation par le conseil d'administration des nouvelles versions de programmes suivants :

- DEC Technologie forestière
- DEC Techniques du tourisme d'aventure
- DEC Techniques de travail social
- DEC Archives médicales

## Recommandation d'approbation par le conseil d'administration des attestations d'études collégiales suivantes :

- AEC Service à la clientèle
- AEC Soutien administratif





## STATISTIQUES DES INSCRIPTIONS - AUTOMNE 2011 (20 septembre)

	Campus de Gaspé (francophone)	Campus de Gaspé (anglophone)	École des pêches et de l'aquaculture du Québec	Campus des Îles-de-la-Madeleine	Campus de Carleton-sur-Mer	Total
Session d'accueil et d'intégration (incluant transition)	25	2	53	27	35	142
Programmes techniques	323	43	18	31	118	533
Programmes préuniversitaires	155	43	0	86	140	424
<b>Sous-total</b>	<b>503</b>	<b>88</b>	<b>71</b>	<b>144</b>	<b>293</b>	<b>1099</b>
Programmes professionnels (secondaire)			8			8
<b>Total</b>	<b>503</b>	<b>88</b>	<b>79</b>	<b>144</b>	<b>293</b>	<b>1107</b>

## Bilan des mesures de soutien pour l'aide à la réussite

### Indicateurs<sup>1</sup>

	CGI	Réseau public
Moyenne générale au secondaire	77,5	77,7
Réussite des cours au 1 <sup>er</sup> trimestre	84,8	80,9
Réinscription au 3 <sup>e</sup> trimestre	80	77,6
Diplomation en durée prévue	40	35
Diplomation deux ans après la durée prévue	59,8	60,7
Réussite de l'épreuve uniforme de langue <sup>2</sup>	88,5	85,1

<sup>1</sup> Cégep de la Gaspésie et des Îles – Portrait de programmes 2011-2012

<sup>2</sup> MELS – données pour l'année scolaire 2010-2011

# LES RÉALISATIONS



# CAMPUS DE CARLETON-SUR-MER

Avec un nombre croissant d'étudiants et plusieurs projets pédagogiques novateurs, le Campus de Carleton-sur-Mer a poursuivi, en 2011-2012, son travail de développement et de consolidation. Toutes ces réalisations sont possibles grâce à l'engagement de tous les membres du personnel dans la réussite des étudiants et dans le développement de leur campus.

## **CIRADD**

Poursuite des travaux de l'équipe du Centre d'initiation à la recherche et au développement durable (mandataire du CCTT-PSN en développement durable) auprès des étudiants en Sciences humaines et en Sciences de la nature.

## **Implication du personnel**

Les enseignants en Arts, lettres et médias se sont impliqués dans la réalisation de projets périscolaires dont un voyage culturel à Paris et plusieurs projets de création (animation de Cégeps en spectacle, publication du recueil de poésie, etc.).

Le département de Techniques d'intervention en délinquance a réalisé des visites industrielles avec leurs étudiants de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année.

Le département de Sciences humaines a œuvré à la réalisation d'un projet de coopération au Pérou.

Le département de Techniques de comptabilité et de gestion poursuit pour une deuxième année l'offre du programme en télé-enseignement en collaboration avec le Cégep de Matane.

L'ensemble du personnel a participé à la consultation du plan de réussite institutionnel et à l'élaboration du plan local. Cela démontre à quel point la réussite éducative des étudiants leur tient à cœur.

Par ailleurs, deux éléments majeurs cette année vont sans contredit contribuer au développement et à la croissance de notre institution :

- La construction du nouveau centre sportif achevée à l'été 2012.
- L'octroi, par le Ministère, de l'autorisation permanente pour le programme de Techniques d'intervention en délinquance.



# CAMPUS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Les efforts du comité en environnement du Campus des Îles-de-la-Madeleine se sont intensifiés et ont été récompensés cette année.

## **RECYC-Québec**

Le Campus s'est vu décerner la mention honorifique « Objectif réduction » par RECYC-Québec pour ses activités menées à l'occasion de la Semaine québécoise de réduction des déchets. Ce comité environnemental a permis au Campus de prendre un virage vert et de développer au fil des ans un grand sentiment d'appartenance et de fierté pour les élèves qui fréquentent le Campus.

## **Études en Grèce**

Un voyage de recherche et d'études sur l'Île de Crète en Grèce a été mené par des étudiants sortants en Sciences humaines. Ce projet qui a nécessité près de deux ans de préparation, comportait un important volet pédagogique. Il a permis aux élèves de mener une étude comparative de l'insularité entre les Îles-de-la-Madeleine et des communautés côtières en Grèce. Les élèves des Îles ont la possibilité de vivre des expériences enrichissantes à l'international. C'est l'organisme Amarres et voilures qui assure depuis huit ans l'encadrement des stages. Outre le projet en Grèce, une douzaine d'élèves ont participé à un projet de coopération internationale au Costa Rica.

## **Mesures d'aide**

La réussite de ses élèves est la priorité du Campus. Ses mesures d'aide ont fait leur preuve et ont été intensifiées au printemps 2012 suite à la grève étudiante. Les efforts des élèves ont été récompensés. En juin, c'est près de 40 diplômés qui ont été honorés dans le cadre d'un grand gala visant à souligner leur succès!



# CAMPUS DE GASPÉ

## Développement du Centre des sciences de la Gaspésie

En 2010-2011, afin de sensibiliser et susciter l'intérêt des jeunes de la région pour les sciences et de faire sa part pour contrer le décrochage scolaire, le Centre des sciences de la Gaspésie voyait le jour. En 2011-2012, avec l'appui de partenaires, des trousseaux pédagogiques ont été créés et des présentations dans quelques écoles primaires ont débuté.

## Télé-enseignement

L'ensemble du programme de Soins infirmiers est désormais offert dans la Baie-des-Chaleurs. Ce projet d'envergure est rendu possible grâce à l'installation de classes de télé-enseignement au CSSS de Maria. Les étudiants se déplacent au Campus de Carleton-sur-Mer pour y suivre leur formation générale. Les cours de soins infirmiers sont donnés à partir du Campus de Gaspé par les enseignantes du programme déjà offert.

## Nouveau programme

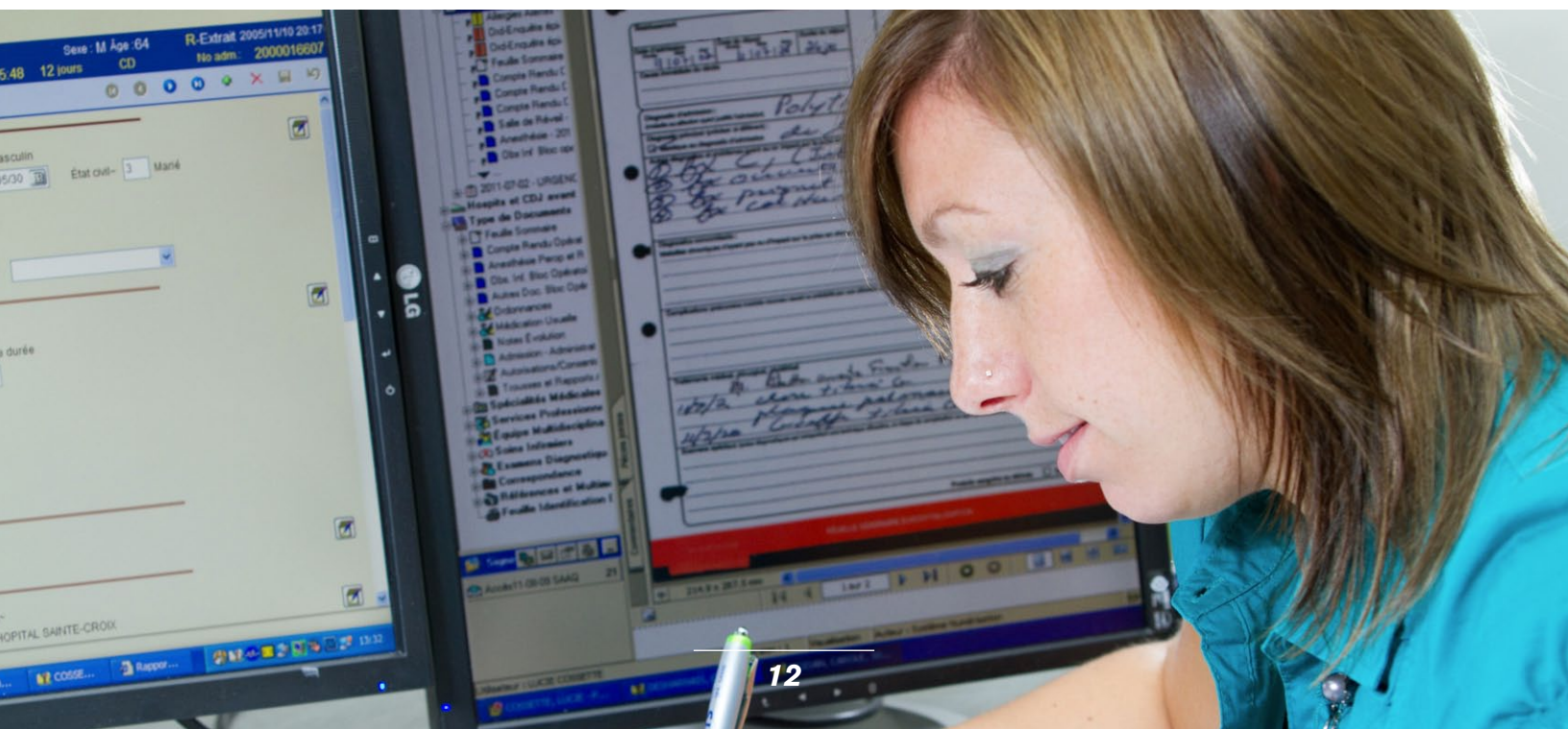
Le Campus de Gaspé a eu l'autorisation provisoire d'offrir le programme Archives médicales dès la session d'automne 2012. Le Campus de Gaspé est le seul cégep à offrir ce programme dans l'est de la région montréalaise.

## Aventure-études

Dans le but d'attirer des étudiants de l'extérieur du bassin naturel du Campus de Gaspé, ce dernier a développé la formule Aventure-études. Ce programme propose aux étudiants de Sciences humaines et Sciences de la nature, des secteurs francophone et anglophone, de partir, les mercredis après-midi, pour une expérience de plein air. Diverses activités sont au programme et des expéditions de quelques jours sont aussi prévues.

## Secteur anglophone

Le secteur anglophone a été bien vivant en accueillant, entre autres, des étudiants provenant d'autres cégeps anglophones pour une session durant leur programme de Social Science. Cette expérience a permis de beaux échanges. La réouverture du programme de Technologie forestière en immersion fut aussi une belle réussite.



# ÉCOLE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DU QUÉBEC

## **Mention**

Trois étudiants du programme de Transformation des produits aquatiques ont remporté la finale nationale du concours québécois en entrepreneuriat et participé au Salon international de l'alimentation, rendez-vous des professionnels de l'agro-alimentation en Amérique du Nord.

Lors du Gala annuel méritas, l'ÉPAQ a récompensé, en collaboration avec ses partenaires, le mérite scolaire des étudiants.

## **Études en France**

Les enseignants du programme d'Aquaculture ont organisé un voyage d'études d'une semaine en Bretagne pour les sept étudiants. À cette occasion, ils ont visité différentes écloséries industrielles ainsi que l'aquarium Oceanopolis à Brest.

## **Développement**

Début du développement de la RAC pour le programme de pêche professionnelle.

Obtention de l'accréditation du Conseil canadien de protection des animaux.

Mise en place d'une chaire de recherche industrielle du CRSNG en valorisation des algues marines et obtention de plusieurs projets de recherche par les enseignants-chercheurs grâce aux fonds du MELS PART et du FORNT.

## **Visibilité**

Des membres du personnel et des étudiants ont participé au tournage de l'émission BLEU, mettant en vedette les métiers de la mer à la télévision de Radio-Canada et de RDI.

## **Mesures d'aide**

Poursuite des mesures d'aide et de suivis des étudiants pour favoriser la réussite scolaire.

## **Suivi à la Planification stratégique**

Création et mise en place du bureau-école industrie. L'objectif est d'obtenir une meilleure adéquation entre la formation et les besoins dans les différents secteurs.

Le 14 novembre 2011, organisation d'une journée de réflexion stratégique sur l'avenir de l'ÉPAQ regroupant plus de 75 personnes de l'industrie, des partenaires et du personnel.



# SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE ÉPAQ (SFC-ÉPAQ)

Pendant l'année 2011-2012, le SFC-ÉPAQ a donné des formations à 444 adultes pour un total de plus de 1900 heures. Données sur le territoire maritime québécois, 53 % des formations ont été enseignées à l'ÉPAQ alors que 47 % de ces dernières se sont déroulées sur le territoire du Québec maritime. Le Service a donc organisé 46 formations, de courte et longue durée, entre novembre 2011 et mars 2012.

Le SFC-ÉPAQ, en collaboration avec le Réseau des observateurs des mammifères marins, a mis en place une formation unique en Amérique du Nord qui vise à former les observateurs des mammifères marins appelés à travailler partout dans le monde, entre autres, sur des plateformes pétrolifères.

D'autres formations sur mesure ont également été données notamment celle destinée aux industriels du milieu de la transformation. Cette formation en sanitation porte essentiellement sur les risques de contamination alimentaire lors de la transformation des produits de la mer. Les candidats peuvent, une fois le cours complété, recevoir des accréditations locales et provinciales dont celle du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

En terminant, la formation aux gens de la mer se poursuit afin que ces derniers répondent aux exigences des législations fédérales de Transport Canada et d'Industrie Canada. Cela est rendu possible grâce à l'expertise en élaboration et développement de formations qui ont été reconnues, au fil des années, par ces mêmes organismes fédéraux.





# GROUPE COLLEGIA

L'unité de mesure servant à apprécier le volume d'affaires en matière de formation continue se décline en heures/élèves; celui-ci est en légère baisse en 2011-2012 par rapport à l'exercice précédent. Il est essentiellement attribuable à une difficulté au démarrage de certains programmes d'attestations d'études collégiales (AEC) et à constituer des cohortes avec un nombre d'étudiants suffisants. Le défi des années à venir portera précisément sur le recrutement d'adultes intéressés par des formations à temps plein.

Voici les faits saillants en 2011-2012 :

- Inauguration officielle du Centre québécois de formation en maintenance d'éoliennes (COFME) devant l'industrie et les partenaires éoliens.
- Première offre de formation d'AEC en classe virtuelle interactive à partir des Îles-de-la-Madeleine à une clientèle répartie sur l'ensemble du territoire québécois.
- Ententes avec des cégeps partenaires pour l'offre de nouveaux produits à de nouvelles clientèles en RAC et augmentation considérable du volume d'activités.
- Lancement d'une programmation destinée aux 50 ans et plus en collaboration avec la CRÉ-GIM et la Table de concertation régionale des aînés GIM.
- Lancement d'un nouveau site Web et présentation d'une nouvelle signature graphique.
- Partenariat soutenu avec l'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour des formations en anglais, aux Premiers répondants et aux techniciens ambulanciers.
- Réalisation de missions en coopération internationale au Togo, Bénin, Afrique du Sud, Mozambique, Madagascar et à Haïti.

Ces résultats sont le fruit du travail d'une équipe dévouée évoluant dans les quatre centres de Groupe Collegia, secteur Gaspésie – Les Îles.



# SERVICE DE RECHERCHE

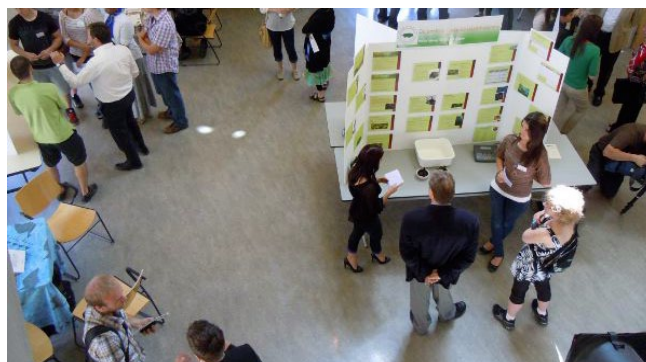
En 2011-2012, le Cégep de la Gaspésie et des Îles a déployé des efforts importants pour créer une culture de la recherche dans l'institution. Différentes actions ont été menées pour que la recherche prenne toute la place qu'elle doit occuper, à savoir :

- Affectation d'un cadre supérieur à la fonction responsable de la recherche et développement (R&D) au Cégep;
- Bonification du plan stratégique du Collège (enjeu 4), par l'ajout d'un libellé faisant foi de l'importance de la R&D entre autres, « Le Collège affirme vouloir être un pôle d'excellence collégiale de la valorisation du savoir, de transfert de compétence et de connaissance, de la recherche et de l'innovation à l'échelle régionale et nationale »;
- Obtention par le Cégep de l'accréditation du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) comme institution de recherche admissible aux fonds de recherche de différentes institutions fédérales;
- Accompagnement des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) de l'institution dans leur démarche pour le dépôt de leur projet et la recherche de subventions;
- Mise en place d'un comité CCTT-institution pour la coordination et la bonification des actions en recherche et ses retombées sur l'institution;
- Révision et adoption des politiques institutionnelles en lien avec la R&D.

Fort de trois CCTT actifs dans des secteurs névralgiques pour l'essor de la région Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, soit l'halieutique, l'éolien et le développement durable (pratiques sociales novatrices), le Cégep est fier de présenter leur bilan en recherche et innovation pour 2011-2012.



*CCTT –SPN, géré par Le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD)*



Reconnu en octobre 2010, le CIRADD/CCTT-PSN en développement durable a complété sa première année d'opération en 2011-2012. En plus de maintenir ses activités courantes de recherche, d'assistance technique et de soutien aux collectivités, le centre a concentré ses efforts sur :

- Structure administrative (politiques internes et processus comptables);
- Visibilité du centre et de ses activités (rencontres ciblées, participation accrue aux événements et comités régionaux/provinciaux, présence accrue dans les médias, plan de communication);
- Développement de son expertise et du créneau d'intervention (liens avec les quatre campus du Cégep, cibler des experts au sein de l'institution, comité d'orientation);
- Développement de partenariats (entente CRÉ-UQAR-CIRADD, développement de projets des centres de recherche du Québec).

# SERVICE DE RECHERCHE (SUITE)

En plus de ces actions stratégiques, le CIRADD a participé à quatre événements scientifiques provinciaux, plus de 20 projets, dont 15 en mode initiation à la recherche (plus de 60 étudiants impliqués), organisé six conférences et un colloque et contribué à plusieurs comités et forums régionaux. Cette année s'est conclue avec l'obtention du 9<sup>e</sup> prix Excellence en environnement pour son apport en développement durable des milieux ruraux, une augmentation du personnel passant de 2.5 à 6.6 ETC et une multiplication par quatre des revenus de projets.

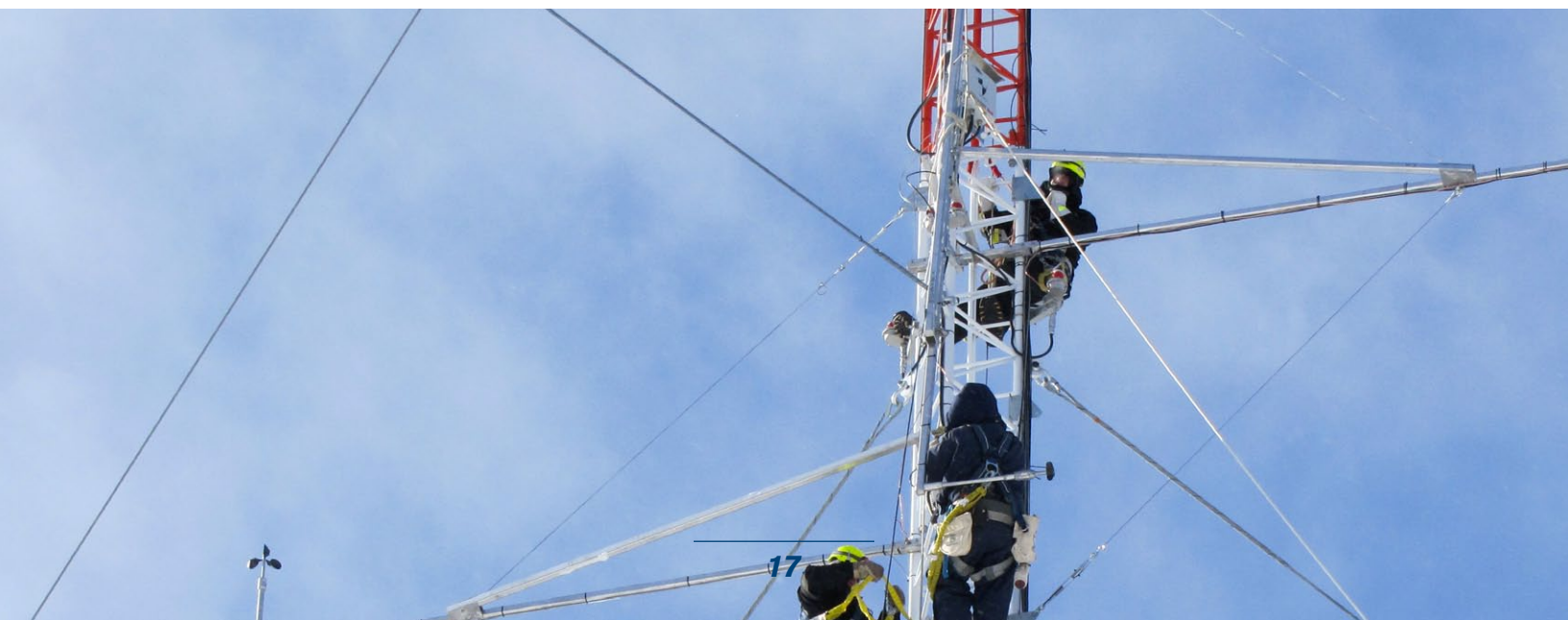
L'année 2011-2012 a notamment été marquée par d'importantes acquisitions en matière d'infrastructures de recherche. En effet, le TechnoCentre éolien (TCE) a installé et mis en service la plus haute tour météorologique instrumentée au Canada sur le site nordique expérimental en éolien CORUS (SNEEC) situé à Rivière-au-Renard. Cette tour de 126 mètres permettra notamment de mesurer l'impact du climat nordique sur la productivité des centrales éoliennes.

Le TCE a également acquis un Lidar, un équipement qui permet d'analyser le profil de vent en haute altitude et d'étudier la couche limite atmosphérique. De plus, l'obtention d'une subvention de la Fondation canadienne de l'innovation accordée au Cégep de la Gaspésie et des Îles permettra l'acquisition et l'installation de deux tours de mesure de vent de 120 mètres dès l'an prochain.

Le début d'une importante campagne de mesure empirique portant sur la projection de glace et les événements givrants constitue un des principaux faits saillants. La campagne, qui se poursuivra jusqu'en 2014, vise principalement à quantifier les pertes de productivité des éoliennes causées par le givre et la glace. Enfin, le financement du CCTT en énergie éolienne a été reconduit pour les cinq prochaines années ce qui permettra la poursuite de nombreux autres projets de recherche appliquée.



*CCTT en énergie éolienne, géré par le TechnoCentre éolien*



# SERVICE DE RECHERCHE (SUITE)

Retombées des activités de Merinov sur l'enseignement :

Au cours de 2011-2012, huit étudiants de l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec (ÉPAQ) ont été embauchés pour la saison estivale pour appuyer les équipes scientifiques et techniques en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Ils ont été affectés à plusieurs tâches, dont les travaux de terrain, l'entretien des systèmes aquacoles, la production de macroalgues et de larves, l'analyse de laboratoire et l'entretien des équipements. Plusieurs projets de R&D réalisés par Merinov sont effectués en collaboration et sous la supervision d'enseignants ou de techniciens de l'ÉPAQ. Ces interactions contribuent à développer des expertises tout en permettant de maintenir du personnel en place. Cinq enseignants de l'ÉPAQ ont été impliqués ou ont coordonné des programmes ou des projets de recherche chez Merinov.

Parmi les activités notables du CCTT halieutique géré par Merinov notons :

- L'implication du centre dans l'implantation de la validation de performance de l'utilisation d'un chalut jumeau pour la pêche à la crevette. L'utilisation de ce type d'engin permet d'augmenter le taux de capture jusqu'à 30 % pour une consommation équivalente de carburant.
- L'octroi au Cégep et à Merinov d'une Chaire de recherche industrielle en valorisation des macroalgues marines permettra aux deux organisations de contribuer à l'essor de l'industrie naissante de la culture et de la valorisation des algues.
- Le développement d'une moulée pour l'élevage de la lompe. Ce développement, qui constitue une première mondiale, rend possible l'élevage commercial de ce poisson dont les œufs servent à la production de caviar, et dont la chair est recherchée sur certains marchés asiatiques.
- Des tests et validations de performances pour de nouveaux engins et méthodes pour diminuer l'empreinte environnementale des opérations de capture, et permettre l'exploitation commerciale d'espèces sous-exploitées.



*CCTT halieutique, géré par Merinov*



L'achat et la validation de performance de nouveaux équipements technologiquement à la fine pointe pour améliorer la performance et la rentabilité de la chaîne de production des entreprises maricoles via le programme DTM.



En toute conformité avec ses engagements, la Fondation Cornélius-Brotherton a continué à capitaliser dans un fonds inaliénable à la Fondation communautaire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (FCGÎM). Ce capital, déjà évalué à 630 035,46 \$, assurera la pérennité de la Fondation grâce aux revenus annuels d'intérêts ainsi générés. Notre campagne majeure de financement se terminera le 31 décembre 2012 et nous sommes particulièrement fiers de la fidélité des donateurs à leurs engagements. L'on peut affirmer avec une satisfaction évidente, voire un certain ravissement, que le contexte économique difficile n'a eu que très peu d'impact sur nos entrées de fonds.

La capitalisation n'est pas le seul objectif des activités de la Fondation puisqu'annuellement, elle investit dans les bourses aux étudiants et dans la réalisation de projets tant à la vie étudiante qu'au développement des programmes.

C'est ainsi qu'en bourses d'entrée, la Fondation a remis en début d'année 2011-2012 une somme de 18 000 \$ répartie en trois volets. Visant à souligner la qualité du dossier scolaire et grâce au soutien indéfectible d'Hydro-Québec (à la hauteur de 15 000 \$ par année sur cinq ans), la Fondation aura distribué en bourses :

- Dix-sept bourses d'excellence de 1 000 \$ pour un total de 16 500 \$ (un étudiant n'ayant pas poursuivi ses études à la session de l'hiver).
- Une bourse de leadership de 500 \$ a aussi été attribuée à une étudiante du Campus des Îles. Cette bourse veut souligner l'implication sociale des nouveaux étudiants.
- Notre cégep ayant la particularité de pouvoir donner de l'enseignement dans les deux langues, la Fondation a jugé bon dans son programme d'attribution d'encourager les nouveaux étudiants à apprendre une langue seconde par immersion. Deux bourses de 500 \$ chacune ont alors été remises à un étudiant francophone et à un étudiant anglophone.



Remise des bourses au Campus de Carleton-sur-Mer  
*Loryanne Frenette-Cyr et Maude Henry*



Remise des bourses au Campus de Gaspé



## FONDATION CORNÉLIUS BROTHERTON

### Cégep de la Gaspésie et des Îles

### (SUITE)

Vingt étudiants méritants provenant du territoire et admis à temps complet en première année d'un programme de formation du Cégep ont été récompensés.

Notre programme d'attribution comprend aussi la remise, en fin d'année scolaire, de bourses d'appui à la poursuite des études collégiales. Elles sont de différentes natures :

- Une bourse de 500 \$ de Pesca environnement à Carleton-sur-Mer.
- Deux bourses d'immersion de 500 \$ (une en immersion française et une en immersion anglaise).

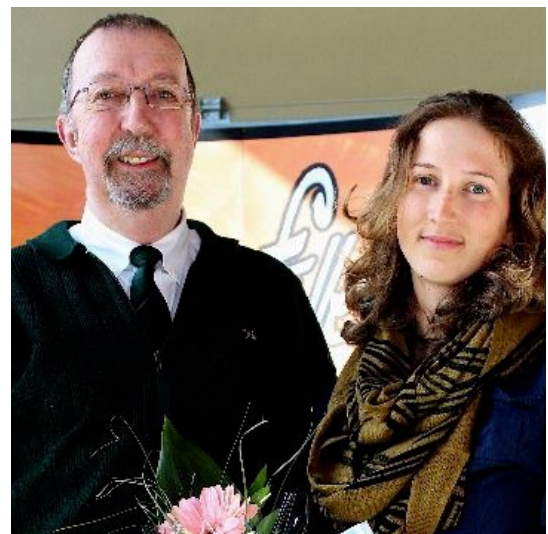
Dans le cadre du concours Chapeau, les filles!, une bourse de 500 \$ s'adresse à une étudiante inscrite dans une attestation d'études collégiales traditionnellement masculine.

La Fondation a un budget de 500 \$ par campus pour une allocation s'adressant aux élèves présentant de bonnes aptitudes scolaires ainsi qu'une motivation supérieure et qui ont besoin d'une aide financière exceptionnelle afin de poursuivre leurs études collégiales.

Une bourse de 500 \$ pour soutien à l'esprit entrepreneurial est également prévue pour chacun des campus; cette année aucune candidature ne répondait aux critères pour ce volet. Les autres bourses ont été remises et la Fondation a investi globalement 1 700 \$ dans l'allocation de soutien.

Une entente spécifique avec Hydro-Québec prévoit aussi une somme de 15 000 \$ par année sur cinq ans à être investie dans l'achat d'équipements dans le domaine éolien. À ce jour, nous avons reçu des demandes totalisant 17 460,22 \$.

Non seulement la Fondation a un programme de bourses mais elle apporte une contribution importante en finançant des projets d'innovation dans les programmes et de soutien dans le développement de la vie étudiante.



**Remise des bourses au Campus des Îles-de-la-Madeleine**

*Justine Caron Turbide et Gabrielle Fauteux-Cormier*

**Remise de la bourses Chapeau les filles!**

*Maude Leroux*



**FONDATION CORNÉLIUS BROTHERTON**  
Cégep de la Gaspésie et des Îles  
**(SUITE)**

Voici un tableau des projets financés en 2011-2012 :

Campus	Projets	Description	Type	Montant recommandé
Inter	Forum ACFAS	Forum 4, 5, et 6 novembre	Vie étudiante	750
	Éco-volontariat Pérou	Stage	Vie étudiante	3 000
Carleton-sur-Mer	Stage culturel Paris	Stage	Vie étudiante	2 500
	Publication recueil poésie		Pédagogique	500
	Visite d'écloserie France	Stage	Vie étudiante	4 000
Gaspé	Participation au Prix collégial en cinéma	Concours	Vie étudiante	500
	Passage	Promotion passage littéraire	Vie étudiante	550
	Radio étudiante		Vie étudiante	2 000
	Stage étranger TTA	Stage	Vie étudiante	2 250
	Impro	Formations et tournois	Vie étudiante	1 100
	Journée espace étud. OIIQ	Participation	Vie étudiante	500
	Stage en Italie	Commedia Dell'arte	Vie étudiante	1 500
	Centre des sciences		Vie étudiante	3 000
	Métiers d'arts	Mission exploratoire	Pédagogique	500
	Îles-de-la-Madeleine	Amarres et voilures	Fonctionnement	Vie étudiante
<b>Total :</b>			<b>28 150 \$</b>	

**Résumé par campus :**

Inter	750
Gaspé	11 900
ÉPAQ	4 000
Carleton-sur-Mer	6 000
Îles	5 500
<b>Total :</b>	<b>28 150 \$</b>

L'année 2011-2012 aura vu la Fondation investir quelque 51 300 \$ dans les bourses et autres projets. Elle est ainsi un partenaire important dans la réussite de la mission éducative de notre Cégep.

# LA VIE ÉTUDIANTE

La vie étudiante d'un cégep est le reflet du dynamisme de ses étudiants, de ses employés et de son milieu. Elle se définit par des services personnalisés offerts aux étudiants, des activités sociales colorant leur session ou par tous les projets facilitant leurs apprentissages, leur développement personnel ou leur intégration.

## Îles-de-la-Madeleine

Alphiya Joncas, étudiante en Arts, lettres et médias a remporté le 3<sup>e</sup> prix, d'une valeur de 500 \$, au Concours intercollégial de photo *Le monde en images*, organisé par le Centre collégial de développement de matériel didactique pour sa photo intitulée *Course camarguaise*. Au total, 6519 photos ont été soumises par 277 élèves provenant de 62 établissements du réseau collégial. Le concours a pour objectif d'encourager la relève et de favoriser la production et le partage d'œuvres artistiques ou de documentaires de qualité. Il est réservé aux élèves du réseau collégial du Québec.

## Carleton-sur-Mer

Mars 2012 : Présentation de la finale régionale de Cégeps en spectacle, Est du Québec.

Mai 2012 : Trois étudiants ont été publiés dans le Recueil 20 ans du Concours intercollégial de poésie. Il s'agit de David Babin, Véronique St-Onge et Mathieu Savoie.

Deux projets de mobilité étudiante ont été réalisés dont un en France (Arts, lettres et médias) et l'autre au Pérou (Sciences humaines).

## Gaspé

Les services psychosociaux ont été regroupés en un lieu commun, le bureau de santé communautaire. Il permet ainsi aux étudiants d'avoir accès aux services de l'infirmière, de l'intervenante sociale, de l'infirmière SIDEP, de l'intervenante en toxicomanie, etc., à un seul point de service.

Aménagement dans le nouveau salon étudiant et développement d'activités sur place.

## Grande-Rivière

Achat d'équipements pour l'organisation d'activités de plein air.



# ÉTUDIANTS À L'HONNEUR



## Campus de Carleton-sur-Mer

La médaille de bronze du Gouverneur général du Canada  
*Solange Arsenault – Sciences de la nature*



## Campus de Gaspé

La médaille de bronze du Gouverneur général du Canada  
*Jean-Rock Blanchette – Informatique*



## Campus des Îles-de-la-Madeleine

La médaille de bronze du Gouverneur général du Canada  
*Sylviane Turbide – Sciences de la nature*



## Campus des Îles-de-la-Madeleine

La médaille du lieutenant-gouverneur pour la jeunesse  
*Julien Arseneau et Roxane Hutton*

# RESSOURCES HUMAINES



## Reconnaissance du personnel

Pour la troisième année, le Collège reconnaît le travail de ses employés et souligne le départ à la retraite de ceux et celles qui ont consacré une grande part de leur vie active à la formation d'une relève compétente en région. En lien avec la Politique de reconnaissance et de valorisation du personnel, des Fêtes de la reconnaissance ont eu lieu dans chacun des campus aux mois de mai et juin.

## Reconnaissance des années de service



### Campus de Gaspé

#### Année 2012

**15 ans**

*Annie Chouinard  
Luc Bélanger  
Antonin Dufresne  
Joël Meunier*

**20 ans**

*Francois Bernier*

**25 ans**

*Linda Blouin  
Serge Rondeau*

**30 ans**

*Gisèle Goulet  
Raymond Dubé*

**35 ans**

*Oscar Cyr*

### Campus de Carleton-sur-Mer

#### Année 2012

**20 ans**

*Danielle Lachance*

**30 ans**

*Suzie Sicotte  
Josée Arsenault  
Francine Beaulieu*





### **ÉPAQ**

**Année 2012**

**25 ans**

*Rodrigue Moreau*

**30 ans**

*Yoland Plourde*

### **Campus des Îles-de-la-Madeleine**

**Année 2012**

**25 ans**

*Yvette Aucoin*

*Yvonne Langford*

*Madeleine Arseneau*



### **Distinctions**

Pour la deuxième année, au Campus de Gaspé et à l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec, le Cégep rend hommage à des personnes qui ont démontré un engagement hors du commun. Les employés, par le biais de mises en candidature, ont été invités à déterminer leurs collègues de travail méritants.

En 2011-2012, monsieur Jean-Claude Hallé, enseignant au programme de Transformation des produits aquatiques à l'ÉPAQ, et monsieur René Desrosiers, technicien en informatique au Campus de Gaspé, ont reçu le prix pour leur engagement et leur implication.

Monsieur Robert Richard, enseignant au programme de Soins infirmiers au Campus de Gaspé, a reçu la distinction pour sa contribution à son programme et sa préoccupation envers les étudiants.

## Les ressources humaines

Campus	Cadre	Professionnel	Enseignant	Soutien	Total par Campus
<b>Carleton-sur-Mer</b>	Temps complet : 1	Temps complet : 3 Temps partiel : 1 Charge de projet : 1	Temps complet : 31 Temps partiel : 9 Charge de cours : 7	Temps complet : 8 Temps partiel : 1 Remplaçant : 1 Occasionnel : 3 Salarié-élève : 1	68
<b>École des pêches et de l'aquaculture du Québec</b>	Temps complet : 4	Temps complet : 5 Temps partiel : 1 Remplaçant : 1 Charge de projet : 1	Temps complet : 17 Temps partiel : 1	Temps complet : 10 Temps partiel : 4 Occasionnel : 2 Remplaçant : 1 Salarié-élève : 1	48
<b>Gaspé</b>	Temps complet : 16 Temps partiel : 1	Temps complet : 13 Temps partiel : 2 Remplaçant : 1 Charge de projet : 1	Temps complet : 101 Temps partiel : 31 Chargée de cours : 1	Temps complet : 50 Temps partiel : 6 Occasionnel : 14 Remplaçant : 3 Salarié-élève : 18	257
<b>Îles-de-la-Madeleine</b>	Temps complet : 2	Temps complet : 3 Temps partiel : 1 Charge de projet : 1	Temps complet : 17 Temps partiel : 8	Temps complet : 6 Temps partiel : 2 Occasionnel : 1 Remplaçant : 2	43
<b>Sous-total :</b>	Temps complet : 23 Temps partiel : 1	Temps complet : 23 Temps partiel : 4 Remplaçant : 2 Charge de projet : 6	Temps complet : 166 Temps partiel : 49 Chargés de cours : 8	Temps complet : 74 Temps partiel : 13 Occasionnel : 20 Remplaçant : 7 Salarié-élève : 20	
<b>Total :</b>	24	35	223	134	416
<b>Moyenne d'âge :</b>	49 ans	42,8 ans	46,2 ans	41,9 ans	

## Départs à la retraite

01-07-2011 au 30-06-2012

### Campus de Gaspé

10/08/11	Suzette Coulombe	Enseignante
31/08/11	Ginette Perron	Enseignante
06/09/11	Muriel Smith	Soutien
08/09/11	Alain St-Yves	Enseignante
04/10/11	Bernard Cabot	Professionnel
16/04/12	Madeleine Fournier	Soutien
29/07/11	Jocelyne Curadeau	Soutien
01/08/11	Johanne Gagné	Enseignante

### ÉPAQ

02/08/11	Carole Lelièvre	Enseignante
----------	-----------------	-------------

# RÉSULTATS FINANCIERS



**APPLICATION DE LA LOI 100 :** Le Collège s'est acquitté de ses obligations financières, légales et contractuelles; le 7 décembre 2010, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport confirme avoir reçu le plan de réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative de notre établissement. De plus, le 27 septembre 2011, le Ministère a informé le Collège que le plan de réduction de la taille des effectifs qu'il avait présenté était jugé insatisfaisant. Une mise à jour a été transmise le 6 novembre 2011 et nous attendons l'acceptation.

# LE FONDS DE FONCTIONNEMENT

BILAN AU 30 JUIN 2012

## ACTIF

Encaisse	2 612 982
Espèces en circulation	15 499
Subvention à recevoir	877 672
Comptes à recevoir	2 466 247
Subvention à recevoir en lien avec la réforme comptable	1 300 907
Avance interfonds	
Frais payés d'avance	35 581
Autres actifs	
<b>Total:</b>	<b>7 308 888 \$</b>

## PASSIF

Chèques en circulation	192981
Subvention à payer	0
Comptes à payer et frais courus	1 333 365
Montants en transit	824 364
Salaires et avantages sociaux à payer	43 742
Provisions vacances courues à payer et autres courus	3 016 668
Revenus reportés	1 121 261
Autres revenus reportés (perfectionnement)	168 381
Autres passifs	15 327
Sous-emploi	836 975
Solde de fonds	(244 176)
<b>Total:</b>	<b>7 308 888 \$</b>



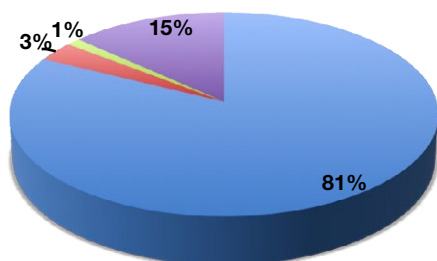
# ÉTAT DES RÉSULTATS

## POUR L'EXERCICE 2011-2012

REVENUS	Enseignement régulier	Formation continue	CCTT et services auxiliaires	Total 2011-2012	Total 2010-2011
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	22 832 303	1 601 164	569 355	25 002 822	23 726 421
Ministère de la Solidarité Sociale	1 783	404 676	0	406 459	919 434
Droits d'inscription et scolarité	265 959	73 212		339 171	331 261
Autres revenus	1 047 304	1 108 206	1 562 849	3 718 359	3 754 523
	<b>24 147 349</b>	<b>3 187 258</b>	<b>2 132 204</b>	<b>29 466 811</b>	<b>28 731 639 \$</b>

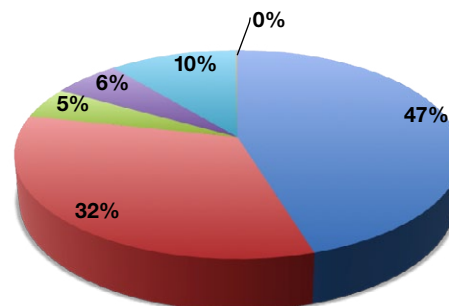
DÉPENSES					
Salaires et avantages sociaux enseignants	11 862 642	1 115 486	108 730	13 086 858	11 801 029
Coûts de convention des enseignants	1 090 785			1 090 785	1 104 983
Salaires et avantages sociaux autres personnels	6 801 666	1 170 231	1 016 890	8 988 787	8 911 440
Coûts de convention des autres personnels	338 779	27 916	79 302	445 997	594 660
Communications et informations	726 587	339 015	30 769	1 096 371	1 393 808
Fournitures et matériel	1 253 895	114 132	266 682	1 634 709	1 656 931
Services, honoraires, contrats, locations	2 070 994	270 715	575 430	2 917 139	3 141 802
Autres dépenses	(151 265)	113 516	50 164	12 415	25 579
	<b>23 994 083</b>	<b>3 151 011</b>	<b>2 127 967</b>	<b>29 273 061</b>	<b>28 630 232</b>
<b>EXCÉDENT DES REVENUS (DÉPENSES)</b>	<b>153 266</b>	<b>36 247</b>	<b>4 237</b>	<b>193 750</b>	<b>101 407 \$</b>

REVENUS



- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Ministère de la Solidarité Sociale
- Droits d'inscription et scolarité
- Autres revenus

DÉPENSES



- Enseignants
- Autres personnels
- Communication
- Fournitures
- Contrats
- Autres dépenses



# LE FONDS D'INVESTISSEMENT

BILAN AU 30 JUIN 2012

<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
Encaisse	149 876	Emprunt à court terme	11 394 020
Comptes à recevoir	185 500	Emprunt (projets autofinancés)	2 213 667
Subvention à recevoir	50 337	Comptes à payer et frais courus	107 828
Comptes à recevoir dus au financement des impacts de la réforme comptable	11 643 433	Intérêts courus à payer	181 610
Frais reportés liés aux dettes	116 482	Revenus reportés	2 783 347
Immobilisations	34 445 272	Emprunt à long terme	30 049 582
Immobilisations location - acquisition	120 186	Obligations location - acquisition	122 481
Autres actifs à long terme	250 020	Solde de fonds	108 571
	<b>46 961 106 \$</b>		<b>46 961 106 \$</b>

## BILAN MESURE DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE 2011-2012 (S019, S028)

Salaires - enseignants	9 375
Salaires - professionnels	14 308
Salaires - soutien	4 845
Charges sociales	3 744
Fournitures	42
Honoraires	592

**TOTAL** **32 906 \$**

## BILAN MESURES DE SOUTIEN POUR DE SAINES HABITUDES DE VIE 2011-2012 (S035)

Fournitures	2 481
Honoraires	5 315
<b>TOTAL</b>	<b>7 796 \$</b>

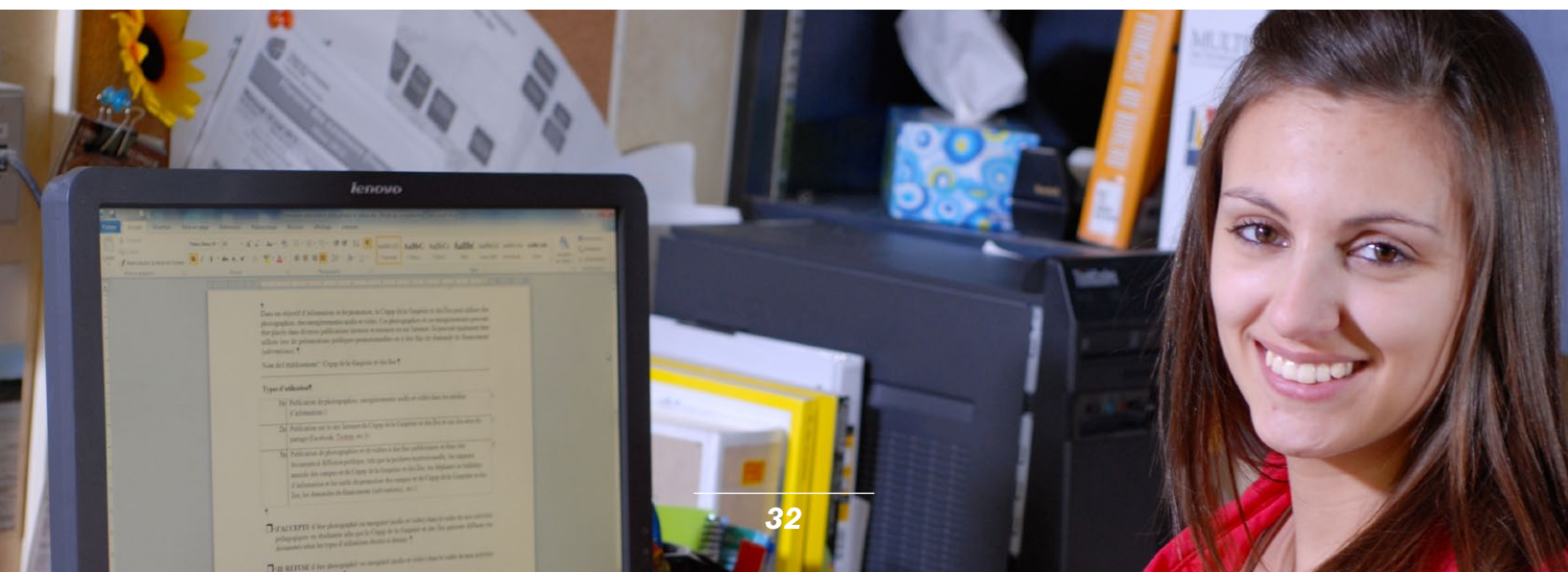
# LE FONDS D'INVESTISSEMENT

## (SUITE)

BILAN AU 30 JUIN 2012

### SUIVI DES ALLOCATIONS DU MELS ET DES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT (excluant les virements interfonds)

	Solde au 30 juin 2011	Allocation de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 30 juin 2012
<b>PARC IMMOBILIER</b>				
Normes	1 227 619	1 282 100	715 597	1 794 122
Allocations transitoires	28 967		(245 658)	274 625
Laboratoires de sciences	95 282	541 600	(20 319)	657 201
Allocations particulières Infrastructure du savoir	(401 022)		(303 949)	(97 073)
	<b>950 846</b>	<b>1 823 700</b>	<b>145 671</b>	<b>2 628 875 \$</b>
<b>PARC MOBILIER</b>				
Normes	298 504	771 863	872 059	198 308
Allocations particulières	17 251	76 000	88 538	4 713
	<b>315 755</b>	<b>847 863</b>	<b>960 597</b>	<b>203 021</b>
<b>PARACHÈVEMENTS</b>				
Parachèvements - programmes	461 082	790 500	548 425	703 157
Parachèvements Infrastructure du savoir	(1 898 561)		113 216	(2 011 777)
	(1 437 479)	790 500	661 641	(1 308 620)
<b>Autre sources</b>	4 893	144 525	3 653 383	(3 503 965)
<b>TOTAL</b>	<b>(165 985)</b>	<b>3 606 588</b>	<b>5 421 292</b>	<b>(1 980 689) \$</b>



# BILAN DU RÉINVESTISSEMENT PROVINCIAL

## POUR L'EXERCICE 2011-2012 (S034)

Cette mesure mise en oeuvre en 2006-2007 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, vise à appuyer les cégeps dans l'application de leurs plans stratégiques.

Voici les éléments qui ont bénéficié de cet appui en 2011-2012 :

DESCRIPTION	DÉPENSES
Améliorer l'offre de services aux étudiants visant l'amélioration de l'accessibilité et la réussite scolaire.	152 792
Soutien aux technologies de l'information et mise à jour des programmes et des ressources documentaires.	2 653
Intensification des efforts de recrutement (publicité, site Web).	97 824
Mise à jour du Plan stratégique.	16 276
Présence du cégep dans son milieu.	39 222
Programmes de mobilité internationale pour étudiants.	22 495
<b>TOTAL</b>	<b>331 262 \$</b>

# BILAN DU RÉINVESTISSEMENT FÉDÉRAL

## POUR L'EXERCICE 2011-2012 (S036)

Plan triennal d'action lié à l'utilisation des sommes allouées aux cégeps dans le cadre du réinvestissement du Québec consécutif au rétablissement partiel des transferts fédéraux à l'enseignement supérieur.

DESCRIPTION	DÉPENSES
<b>Enjeu #1 : Contribuer activement au développement de l'économie du Québec et de ses régions</b>	
Implantation de nouveau DEC, suite à l'autorisation du MELS	12 871,23
Développement de programmes techniques en difficulté	2 211,00
Développement et soutien aux méthodes d'enseignement à distance	33 373,83
Amélioration des stratégies de recrutement, de rétention et de suivi de nos clientèles	136 208,99
Autres projets	16 096,18
<b>TOTAL</b>	<b>200 761,23 \$</b>
<b>Enjeu #2 : Adapter et renforcer les services destinés à la population étudiante</b>	
Rapprochement des activités de la vie étudiante avec les activités programmes	13 482,98
Renforcement de l'offre de services professionnels offerts aux étudiants	42 086,09
<b>TOTAL</b>	<b>55 569,07 \$</b>
<b>Enjeu #3 : Assurer le renouvellement massif du personnel enseignant</b>	
Mesures favorisant l'insertion professionnelle.	23 818,46
Soutien à l'utilisation des TIC en enseignement	96 427,26
Allocation de ,48 ETC	45 675,99
<b>TOTAL</b>	<b>165 921,71 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>422 252,01 \$</b>

# LE CODE D'ÉTHIQUE

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
LE 5 DÉCEMBRE 1997**

*Aucun manquement au code d'éthique et de déontologie du Cégep de la Gaspésie et des Îles n'a été signalé en 2011-2012. Voici le code d'éthique de notre Cégep.*



## PRÉAMBULE

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 et 330 du Code civil du Québec et aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 et la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

### 1. Dispositions

Dans le présent Code les mots suivants signifient :

- \* administrateur : membre du conseil d'administration du collège;
- \* administrateur membre du personnel : le directeur général, le directeur des études ainsi que les deux enseignants, le professionnel et l'employé de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateur;
- \* code : code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- \* collège : le Collège d'enseignement général et professionnel de la Gaspésie et des Îles;
- \* intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux.

### 2. Objet

Le code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du collège en vue :

- \* d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration du collège, et
- \* de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du collège.

### 3. Champ d'application

Tout administrateur est assujéti aux règles du Code. De plus la personne qui cesse d'être administrateur est assujéti aux règles prévues à l'article 5.2 du Code.

### 4. Devoirs généraux des administrateurs

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Collège et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

### 5. Obligations des administrateurs

#### 5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :

- \* respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Collège et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Collège;
- \* éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- \* agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- \* ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Collège;
- \* ne pas divulguer, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions;
- \* ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- \* ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne;
- \* n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

#### 5.2 La personne qui cesse d'être administrateur doit, dans l'année suivant la fin de son mandat d'administrateur :

- \* se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- \* ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte

d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Collège est partie. Cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel du Collège en ce qui concerne son contrat de travail;

- \* ne pas utiliser de l'information confidentielle ou privilégiée relative au Collège à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

## 6. Rémunération des administrateurs

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Collège. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Collège, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le conseil d'administration.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

## 7. Règles en matière de conflit d'intérêts

### 7.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujéti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Collège.

### 7.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration;
- b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Collège;
- c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Collège;
- d) la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Collège, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur.

### 7.3 Situation de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

Outres les règles établies à l'article 7.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

### 7.4 Déclaration d'intérêts

Dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au président du conseil d'administration une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaires ou ayant fait affaires avec le collège et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur.

Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

## 7.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance du conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur en toute confidentialité.

## 7.6 Rôle du président

Le président du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le conseil. La décision du président est finale.

---

## 8. Conseiller en déontologie

Le secrétaire du conseil ou toute autre personne nommée par le conseil d'administration agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- \* d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du code.
- \* de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- \* de faire enquête sur réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au conseil d'administration;
- \* de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

---

## 9. Conseil de discipline

- 9.1 Le conseiller en déontologie saisit le conseil d'administration de toute plainte ou de toute situation d'irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.
- 9.2 Le conseil d'administration ou le comité constitué par le conseil à cette fin siège comme conseil de discipline et décide du bien-fondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.
- 9.3 Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les 30 jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.
- 9.4 Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du conseil d'administration.
- 9.5 Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la Loi ou au Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

---

## 10. Entrée en vigueur

Le présent Code entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1998

# CODE D'ÉTHIQUE ANNEXES

## RÈGLES RELATIVES À LA DIVULGATION ET À LA DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS ET D'INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### ANNEXES ❖ A+

#### 1. Objet

Les règles du présent titre ont pour objet de concilier l'obligation de transparence du conseil d'administration avec l'obligation de discrétion des administrateurs.

#### 2. L'accessibilité et la diffusion des documents du conseil d'administration

En principe ont un caractère public les documents suivants :

- \* le projet d'ordre du jour du conseil d'administration;
- \* le procès-verbal, une fois adopté par le conseil d'administration;
- \* et, après adoption du procès-verbal, les documents d'appoint relatifs à une question traitée par le conseil d'administration.

Nonobstant la règle énoncée ci-dessus, le conseil d'administration peut exceptionnellement déclarer confidentiel un document du conseil d'administration et en restreindre l'accès, sauf pour un administrateur :

- \* lorsqu'il s'agit d'un document qui se rapporte à une séance ou à une partie de séance que le conseil d'administration décrète confidentielle pour des motifs d'intérêt public;
- \* lorsqu'il s'agit d'un document dont l'accès en tout ou en partie doit ou peut être restreint en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Les documents de caractère public qui ne sont pas touchés par une déclaration de confidentialité du conseil d'administration sont accessibles dans les meilleurs délais, sur demande et moyennant paiement des coûts de production.

#### 3. L'obligation du membre de préserver la confidentialité d'un document

Lorsqu'un document du conseil d'administration n'est pas encore devenu accessible ou lorsque exceptionnellement l'accès à un document du conseil d'administration est restreint, l'administrateur est assujéti à l'obligation d'en préserver la confidentialité.

#### 4. La divulgation des décisions du conseil d'administration

Les décisions du conseil d'administration ont un caractère public. Il revient à la personne qui en a la responsabilité d'en assurer la diffusion et l'accessibilité en respectant les règles du présent Code et les prescriptions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

#### 5. Le caractère des délibérations du conseil d'administration

Les délibérations du conseil d'administration ont un caractère privé.

En conséquence, ne peuvent assister aux séances du conseil d'administration que les administrateurs et les personnes que le conseil d'administration invite.

Toutefois, même si le caractère privé des délibérations du conseil d'administration assujéti le membre à une obligation de discrétion, celle-ci ne l'empêche pas, après adoption du procès-verbal, de faire état à l'extérieur du conseil d'administration, de son opinion, de son intervention et de son vote le cas échéant sur toute question ayant fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration et lorsque consignés à sa demande dans le procès-verbal, de son intervention et du sens de son vote, sauf le cas d'un huis clos décrété par le conseil d'administration pour des motifs d'intérêt public ou d'une interdiction résultant de la Loi.

Suivant la présente règle, le membre est tenu de respecter le caractère confidentiel de l'opinion, de l'intervention et du sens du vote de tout autre membre du conseil d'administration.



# CODE D'ÉTHIQUE ANNEXES

## RÈGLES RELATIVES À LA DIVULGATION ET À LA DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS ET D'INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### ANNEXES \*B+

En matière d'éthique et de déontologie, les administrateurs membres du personnel du Collège sont également régis par les deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. De plus, le directeur général et le directeur des études sont également régis par l'article 20.1 de cette loi. Ces dispositions législatives se lisent comme suit :

12 *En outre, un membre du personnel d'un collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.*

*Le deuxième alinéa s'applique pareillement au membre du personnel, sauf le directeur général, pour toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.*

20.1 *Le directeur général et le directeur des études ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel et celui du collège. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.*

#### A) ARTICLE 12

En vertu des deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement, un administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts lorsqu'il s'agit de voter sur toute question portant sur les points suivants :

- \* son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail;
- \* le lien d'emploi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de la catégorie d'employés à laquelle il appartient;
- \* la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés. Cependant, le directeur général peut toujours voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

Dans ces cas, l'administrateur membre du personnel doit :

- \* s'abstenir de voter;
- \* après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la salle du conseil pendant la durée des délibérations et du vote.

Par ailleurs, le législateur n'ayant pas répété l'expression \*lien d'emploi+ au dernier alinéa de l'article 12, les administrateurs membres du personnel peuvent voter sur toute question concernant le lien d'emploi d'un membre du personnel d'une autre catégorie d'employés.

Enfin, pour les fins d'application de l'article 12, les expressions suivantes signifient :

- \* **lien d'emploi** : toute question relative à l'engagement, la nomination, le congédiement, le licenciement ainsi que le renouvellement ou la résiliation de mandat.
- \* **catégorie d'employés** : les employés de soutien, les professionnels, les enseignants, les cadres et les hors cadres constituent les cinq catégories d'employés du réseau d'enseignement collégial.
- \* **condition de travail** : tout ce qui est en rapport avec le contrat de travail, tout ce qui touche l'emploi et tout ce qui encadre la prestation de service. Les conditions de travail sont un ensemble de faits et circonstances qui se rapportent à la prestation de travail, qui l'entourent ou l'accompagnent et qui affectent le contrat de travail entre l'employeur et l'employé.

#### B) ARTICLE 20

Les règles énoncées à l'article 20.1 sont plus exigeantes que celles applicables aux autres administrateurs. Ces derniers, en vertu du premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, peuvent continuer à siéger au conseil s'ils ont un intérêt dans une entreprise faisant affaires avec le Collège pourvu que, lors de la décision du conseil concernant cette entreprise, ils aient dénoncé leur intérêt et qu'ils se soient retirés de la séance du conseil lors des délibérations et du vote et qu'en aucun temps ils aient tenté d'influencer la décision du conseil. Dans le cas du directeur général et du directeur des études, la situation est différente. Si le Collège a conclu un contrat avec une entreprise dans laquelle ils ont un intérêt, ils peuvent être déchus de leurs fonctions au Collège et ce, même s'ils n'ont pas participé à la prise de décision ou tenté d'influencer cette décision.

La loi prévoit cependant une exception pour ces hors-cadre. La déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, à la condition qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

# CODE D'ÉTHIQUE ANNEXES

## RÈGLES RELATIVES À LA DIVULGATION ET À LA DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS ET D'INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### ANNEXE \*C+

Le premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel édicte :

12. *Tout membre du conseil, sauf le directeur général et le directeur des études, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du collègue doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur général, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.*

Cet article s'applique à tous les membres du conseil d'administration à l'exclusion du directeur général et du directeur des études. Quant à ces derniers, ils sont régis par l'article 20.1 et par les deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges.

Ce premier paragraphe de l'article 12 vient réitérer le principe à l'effet qu'un membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Lorsque le collègue doit prendre une décision, \*les intérêts directs ou indirects+ de l'administrateur dans une entreprise ne doivent pas entrer en conflit avec les intérêts du collègue. Le terme entreprise n'est pas défini à la Loi. Par ailleurs, le Code civil du Québec nous en donne, à son article 1525, une définition :

- \* *Constitue l'exploitation d'une entreprise l'exercice par une ou plusieurs personnes, d'une activité économique organisée, qu'elle soit ou non à caractère commercial, consistant dans la production ou la réalisation de biens, leur administration ou leur aliénation, ou dans la prestation de services.*

Cette disposition législative ne fait aucune distinction entre les différentes formes juridiques que peut prendre une entreprise. Elle exige uniquement que l'entreprise poursuive \*une activité économique organisée à caractère commercial ou non+. Par conséquent, il peut s'agir d'une corporation publique ou privée, d'une compagnie à but lucratif ou sans but lucratif, d'une société civile ou commerciale, d'un artisan ou d'un travailleur autonome.

L'article 12 de la loi fait obligation au membre du conseil, à l'exception du directeur général et du directeur des études, de dénoncer par écrit au directeur général le conflit d'intérêts, sous peine de déchéance de sa charge. De plus, ce membre du conseil ne peut voter et doit se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote. Le membre du conseil devra donc se retirer de la salle où le conseil siège jusqu'à ce que ce dernier ait pris sa décision.

En outre, le membre du conseil qui est en situation de conflit d'intérêts ne peut, en aucun temps, et non uniquement lors des réunions du conseil, tenter d'influencer la décision du conseil concernant l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.

Le membre du conseil qui omet de dénoncer son intérêt et qui participe au vote, ou encore qui dénonce son intérêt mais qui tente d'influencer la décision du conseil ou ne se retire pas de la séance du conseil pour la durée des délibérations, pourrait être déchu de sa charge d'administrateur. Par ailleurs, un collègue peut toujours octroyer un contrat à une entreprise dans laquelle un membre du conseil a un intérêt. Cet administrateur ne pourra alors être déchu de sa charge s'il a dénoncé cet intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et au vote et n'a pas tenté d'influencer le conseil.



**Cégep de la Gaspésie  
et des Îles**



[WWW.TWITTER.COM/CEGEPGIM](http://WWW.TWITTER.COM/CEGEPGIM)



[WWW.FACEBOOK.COM/CEGEP.GASPE.SIE.ILES](http://WWW.FACEBOOK.COM/CEGEP.GASPE.SIE.ILES)

[WWW.CEGEPGIM.CA](http://WWW.CEGEPGIM.CA)